

CYBERPLUS PAIEMENT

GUIDE DE DEMARRAGE CYBERPLUS PAIEMENT NET

Version 1.2 20/05/2010

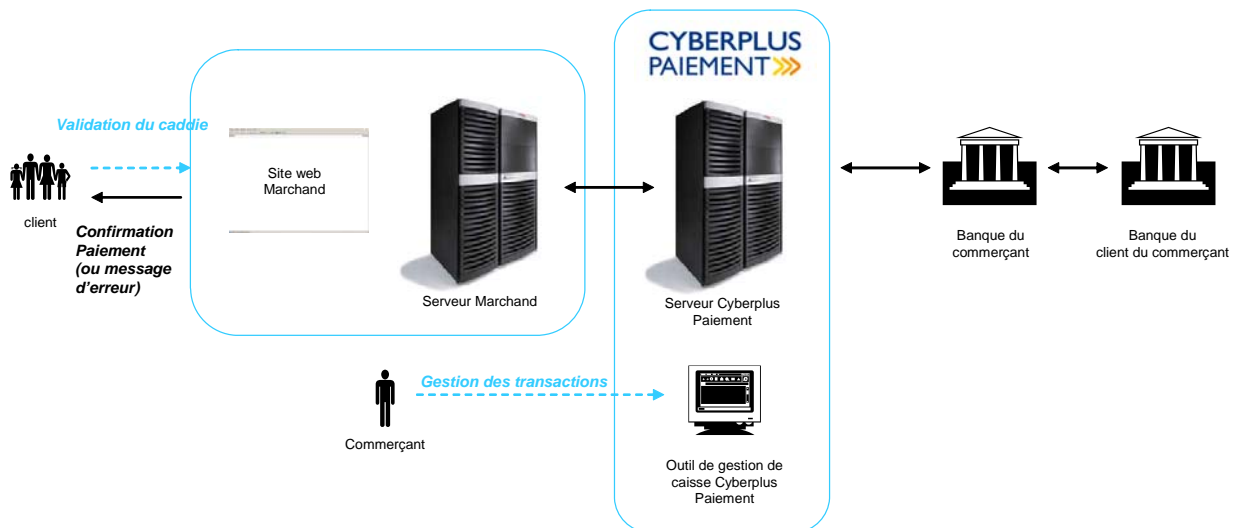
1. PRINCIPE GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT.....	3
2. PROCÉDURES DE DÉMARRAGE	5
2.1. PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION	5
2.1.1. 1 ^{ÈRE} ÉTAPE : INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS.....	5
2.1.2. 2 ^{ÈME} ÉTAPE : SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT CB.....	5
2.2. PROCÉDURES DE DÉMARRAGE	5
2.3. ÉLÉMENTS À RÉCUPÉRER POUR LE DÉMARRAGE DE LA BOUTIQUE	8
2.3.1. RÉCUPÉRATION DE L'IDENTIFIANT DE SITE (SITE_ID)	8
2.3.2. RÉCUPÉRATION DES CERTIFICATS POUR REQUÊTE HTTP POST	8
2.4. ÉLÉMENTS À CONFIGURER AU DÉMARRAGE DE LA BOUTIQUE	10
3. MODE DE VALIDATION ET DATE DE PRÉSENTATION.....	12
3.1. DÉFINITIONS.....	12
3.2. CONFIGURATION TRANSACTIONS	12
3.3. DÉLAI IMPARTI POUR LA VALIDATION MANUELLE D'UNE TRANSACTION.....	14

1. Principe général de fonctionnement

L'internaute, client du commerçant, remplit son caddie sur la boutique e-commerce du commerçant. Au moment du paiement, le serveur du marchand transmet la requête de paiement au serveur Cyberplus Paiement via un formulaire HTTP POST.

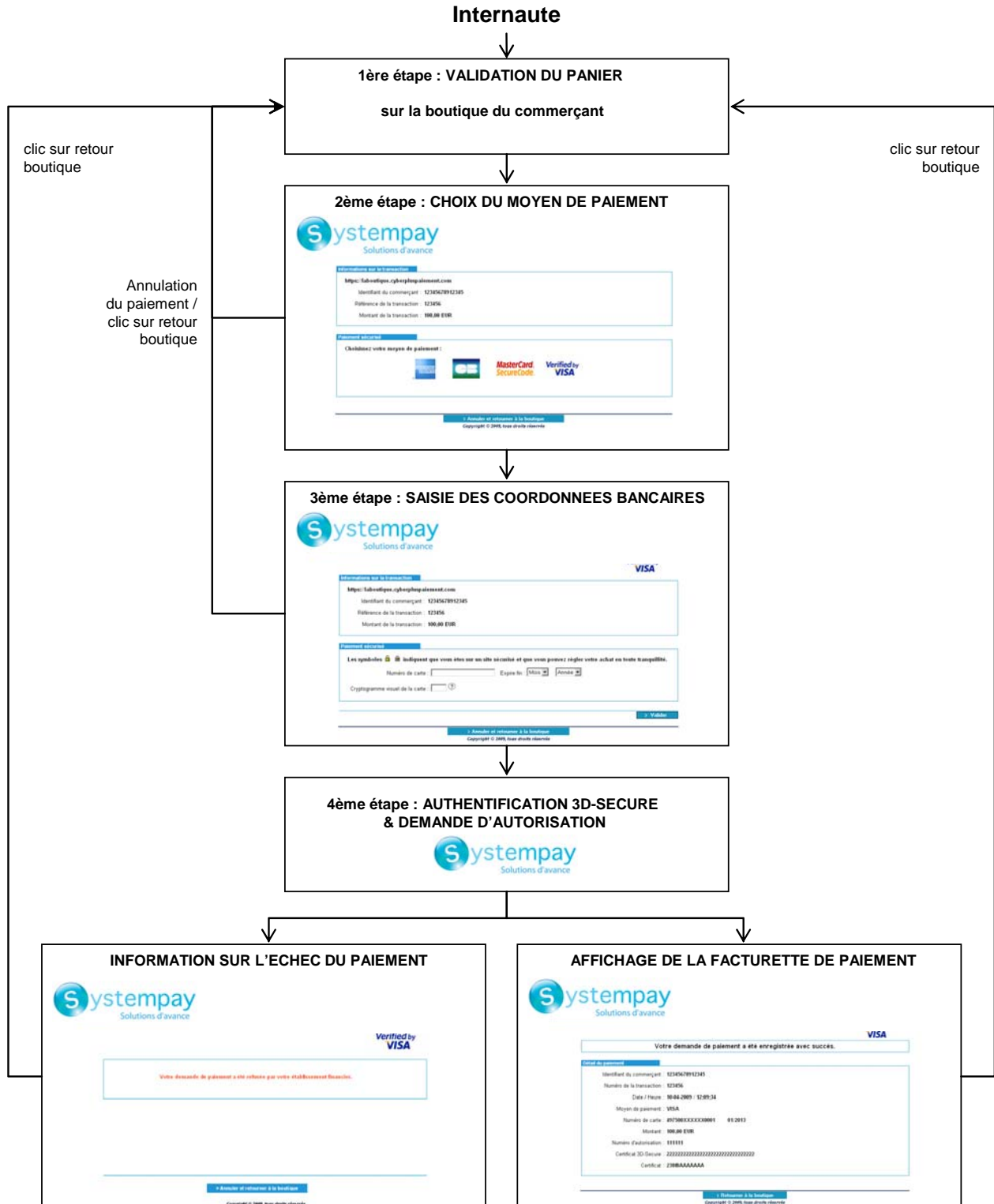
Le client est invité à saisir ses coordonnées bancaires sur le serveur Cyberplus Paiement en mode sécurisé (cryptage SSL, les données sont transmises cryptées). Ce dernier interroge en temps réel la banque du client pour s'assurer de la validité de la carte du client (demande d'authentification 3D-Secure & demande d'autorisation).

Dans le cas où le paiement est refusé, le client est informé en temps réel de l'échec de la transaction.



Le commerçant gère ses transactions manuellement à l'aide de l'outil de gestion de caisse qui lui est mis à disposition.

Vu de l'internaute, la cinématique de paiement est la suivante :



2. Procédures de démarrage

2.1. Pré-requis à l'inscription

2.1.1. 1^{ère} étape : Inscription au registre du commerce et des sociétés


L'inscription dans la banque nécessite d'être immatriculé au registre du commerce et des sociétés et de disposer par voie de conséquence d'un SIRET.


2.1.2. 2^{ème} étape : Souscription d'un contrat CB

La souscription à un contrat commerçant CB de Vente A Distance Sécurisée dans la banque est un pré-requis à l'adhésion.






2.2. Procédures de démarrage










Dans les paragraphes suivants, le pictogramme  indique que le commerçant (ou son personnel) a une action à réaliser.



Le pictogramme  indique que le commerçant (ou son personnel) reçoit un e-mail de la banque lui confirmant la réalisation de l'étape et dans lequel lui sont transmises les informations nécessaires à la poursuite de la procédure.

L'activation en production d'une boutique comporte obligatoirement une étape d'implémentation des requêtes de paiement par le commerçant ou son prestataire informatique, puis une étape de test.

Etape	Délai ¹	Description
<p>1</p> 	J	<p>Souscription au contrat Cyberplus Paiement NET du commerçant auprès de sa banque.</p> <p>A cette occasion est déterminé l'identifiant de 1ère connexion à l'outil de gestion de caisse qui servira ensuite à réaliser la première authentification de chaque utilisateur habilité.</p> <p>Le formulaire d'inscription précise également les différentes options souscrites (acceptation de cartes privatives, etc.)</p>
<p>2</p> 	J+n	<p>Inscription effective du commerçant par la banque & Activation de la boutique en test</p> <p>La banque référence la nouvelle boutique du commerçant sur Cyberplus Paiement, et active la boutique en test.</p> <p>A la fin de cette étape, l'interlocuteur administratif commerçant déclaré sur le formulaire d'adhésion à l'offre est destinataire d'un e-mail lui confirmant le passage en test de sa boutique.</p> <p>Toutes les documentations sont consultables sur l'outil de gestion de caisse Cyberplus Paiement.</p>
<p>3</p>  	J+n	<p>Transmission à chaque utilisateur habilité de ses identifiants de connexion à l'outil de gestion de caisse Cyberplus Paiement.</p> <p>Chacun des utilisateurs que le commerçant a déclaré via son formulaire d'inscription est destinataire de son login de connexion à l'outil de gestion de caisse et du mot de passe associé.</p> <p>Lors de la première connexion à l'outil de gestion de caisse, l'utilisateur est invité à saisir son login et son mot de passe ainsi que l'identifiant de première connexion défini sur le formulaire d'inscription. Pour les connexions suivantes, seuls sont nécessaires le login et le mot de passe personnalisé.</p> <p>NB : Le commerçant doit donc diffuser cet identifiant de première connexion à chaque utilisateur pour ce dernier puisse se connecter.</p> <p>Les transactions de test effectuées sur la boutique sont consultables dans l'outil de gestion de caisse – Menu GESTION TEST – à l'URL suivante : https://systempay.cyberpluspaiement.com/vads-merchant/</p>
<p>4</p> 	J+n	<p>Transmission par le commerçant à son technicien du certificat de test et de l'identifiant de site</p> <p>Le commerçant, ou tout utilisateur de l'outil de gestion de caisse habilité à consulter les certificats et le paramétrage boutique, récupère sur l'outil de gestion de caisse (onglet paramétrage), l'identifiant de la boutique (SITE_ID) attribué par la plateforme Cyberplus Paiement ainsi que le certificat de test et les transmet au technicien qui implémente la solution.</p> <p>Ces deux éléments sont obligatoires pour dialoguer avec la plateforme de paiement.</p>

¹ n = 1 à 3 jours ouvrés. Les délais sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels.

Etape	Délai ¹	Description
5 	J+n	Configuration de la liaison FTP (conditionnel) Dans le cas où le commerçant souhaite échanger par FTP avec la plateforme de paiement, les équipes du support technique prennent contact avec le commerçant pour effectuer le paramétrage adéquat.
6 	J+n	Implémentation des requêtes de paiement Le webmaster (technicien) du commerçant développe les requêtes de paiement conformément au manuel d'implémentation. NB : La connaissance d'un langage de programmation est nécessaire pour mettre en œuvre cette phase.
7 	J+n	Importation du logo de la boutique par le commerçant Cette étape est facultative et réservée aux commerçants souhaitant faire apparaître le logo de leur boutique sur la page de paiement visualisée par les internautes.
8 	J+x+n	Paramétrage de la boutique par le commerçant Chaque utilisateur de l'outil de gestion de caisse ayant les droits de paramétrage peut alors définir plusieurs paramètres de fonctionnement. (cf 3.4.2). Ces paramétrages sont effectifs <u>en test et en production</u> .
9 	J+n à J+x	Réalisation des tests & transmission du PV de recette Le technicien du commerçant réalise les tests nécessaires pour s'assurer du bon développement des requêtes. A la fin des tests, le commerçant ou son technicien, transmet le Procès Verbal de recette (modèle transmis dans le kit documentaire) à sa banque à l'adresse e-mail indiquée sur le PV.
10 	J+x+n	Sur validation du PV de recette transmis par le commerçant, passage de la boutique en production La banque active la boutique en production. L'interlocuteur administratif commerçant déclaré sur le formulaire d'adhésion à l'offre est destinataire d'un e-mail lui confirmant le passage en production de sa boutique.
11 	J+x+n	Transmission par le commerçant à son technicien du certificat de production Dès lors que la boutique est activée en production, le commerçant, ou tout utilisateur de l'outil de gestion de caisse habilité à consulter les certificats, récupère sur l'outil de gestion de caisse (onglet paramétrage) le certificat de production qui vient remplacer le certificat de test dans le dialogue entre la boutique du commerçant et le serveur de paiement, et le transmet au technicien qui implémente la solution. NB : Ce certificat n'est visualisable que tant qu'une première transaction de production n'a pas été réalisée sur la boutique.

Etape	Délai ¹	Description
12 	J+x+n	Réalisation d'un premier paiement en production Pour s'assurer de la bonne mise en place de la boutique en production, la banque recommande au commerçant de réaliser un premier paiement avec sa propre carte.
13 		Activation option 3D-Secure Dès lors que le commerce est enrôlé sur les réseaux internationaux au programme 3D-Secure, le commerçant reçoit confirmation de l'activation de l'option 3D-Secure. Dès lors, les logos Verified by Visa ou MasterCard Secure Code apparaissent sur la page de saisie des coordonnées bancaires. Ils matérialisent pour l'internaute acheteur la sécurisation de son paiement. NB : Celle-ci n'est pas effective tant que cette confirmation n'a pas été reçue.

2.3. Eléments à récupérer pour le démarrage de la boutique

2.3.1. Récupération de l'identifiant de site (SITE_ID)

L'identifiant de site de la boutique à utiliser dans les requêtes de paiement doit être récupéré par un utilisateur possédant les droits correspondants dans l'outil de gestion de caisse (Droits de paramétrage) à l'emplacement suivant : Paramétrage / Boutique / onglet Configuration, rubrique "Identifiant de site".



The screenshot shows a web interface with a navigation bar containing 'Gestion', 'Paramétrage', 'Aide', and 'Déconnexion'. Below this is a menu with 'Configuration', 'Personnalisation', 'Certificats', 'Utilisateurs', 'Journaux', and 'Aide à la décision'. The 'Configuration' section is expanded to show 'Générale'. In the 'Générale' section, there are three input fields: 'Identifiant du site:' (circled in red), 'Libellé:', and 'URL:'. The 'URL' field contains the text 'http://www[redacted].com'.

2.3.2. Récupération des certificats pour requête HTTP POST

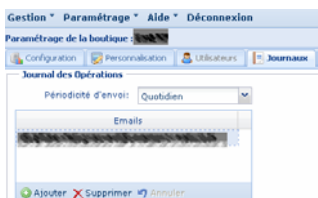
Les certificats de test et de production de la boutique à utiliser dans les requêtes de paiement HTTP POST doivent être récupérés par un utilisateur possédant les droits de consultation des certificats dans l'outil de gestion de caisse à l'emplacement suivant : Paramétrage / Boutique / onglet Certificats.


2.4. Éléments à configurer au démarrage de la boutique

Seuls les utilisateurs à l'outil de gestion de caisse possédant les droits de paramétrages peuvent procéder à cette configuration.

Les éléments suivants doivent être configurés pour le démarrage de toute nouvelle boutique :

Les éléments suivants doivent être configurés pour le démarrage de toute nouvelle boutique :

Élément à paramétrer	Où ?	Comment ?	A quoi cela sert-il ?
Délai de présentation en banque (valeur par défaut pour la boutique)	Outil de gestion de caisse Paramétrage / boutique / configuration Délai de capture: <input type="text" value="0"/> jour(s)	Cf. manuel utilisateur outil de gestion de caisse	Utilisé si le champ « vads_capture_d elay » n'est pas renseigné dans la requête.
Mode de validation (valeur par défaut pour la boutique)	Outil de gestion de caisse Paramétrage / boutique / configuration Mode de validation: <input type="text" value="Automatique"/> <input type="text" value="Automatique"/> <input type="text" value="Manuel"/>	Cf. manuel utilisateur outil de gestion de caisse	Utilisé si le champ « vads_validation_ mode » n'est pas renseigné dans la requête.
URL serveur à configurer en Production et en Test	Outil de gestion de caisse Paramétrage / boutique / configuration Cf. § Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Cf. manuel utilisateur outil de gestion de caisse	Utilisé pour la réponse de serveur à serveur
URL de retour A configurer en Production et en Test	Outil de gestion de caisse Paramétrage / boutique / configuration URL de retour de la boutique en mode <input type="checkbox"/> test: URL de retour de la boutique: <input type="checkbox"/>	Cf. manuel utilisateur outil de gestion de caisse	URL où est redirigée l'internaute dans le cas où la requête de paiement est mal formatée
Mode de réception des journaux -> Journal des opérations -> Journal des transactions -> Journal de rapprochement bancaire	Outil de gestion de caisse Paramétrage / boutique / journaux 	Modifier les critères comme souhaité, puis cliquer sur Sauvegarder. Cf. manuel utilisateur outil de gestion de caisse	Permet de définir la fréquence et les destinataires des journaux de reporting pré- formatés

Élément à paramétrer	Où ?	Comment ?	A quoi cela sert-il ?
Libellé de la boutique	Outil de gestion de caisse Paramétrage / boutique / configuration Libellé *;	Modifier le libellé de la boutique, puis cliquer sur Sauvegarder. Cf. manuel e-mail de confirmation de commande	Nom de la boutique tel qu'il apparaîtra sur les e-mail de confirmation de commande (commerçant et/ou client)
Logo et favicon de la boutique	Outil de gestion de caisse Paramétrage / boutique / personnalisation	Cf.. Manuel_utilisateur_ personnalisation_lo go_favicon	Après téléchargement, le logo apparaît sur les pages de paiement et dans le cas où la réception d'e-mail de commande (internaute et/ou commerçant) est activé, dans les entêtes de message.
E-mails de confirmation de commande (envoi commerçant)	Outil de gestion de caisse Paramétrage / boutique / configuration Envoi d'un e-mail de confirmation de commande au commerçant : <input checked="" type="checkbox"/> E-mail commerçant de destination: 	Sélectionner la case à cocher, puis renseigner l'adresse e-mail. Cliquer enfin sur Sauvegarder. Cf. manuel e-mail de confirmation de commande	Permet au commerçant de recevoir un mail à chaque commande réalisée avec succès sur sa boutique.
E-mails de confirmation de commande (envoi client)	-	Demander l'activation au chargé de clientèle. Cf. manuel e-mail de confirmation de commande Envoi d'un e-mail de confirmation de commande au client : <input checked="" type="checkbox"/>	Permet aux clients de recevoir un mail à chaque commande réalisée sur la boutique.
Module d'aide à la décision	Outil de gestion de caisse Paramétrage / boutique / contrôle risques	Demander l'activation au chargé de clientèle, puis effectuer le paramétrage tel que décrit dans le manuel module d'aide à la décision	Permet de paramétrer les différents contrôles du module anti-fraude.

3. Mode de validation et Date de présentation

3.1. Définitions

Le commerçant a la possibilité de choisir le délai de rétention des paiements dans le système avant leur transmission à la banque, c'est-à-dire leur remise, et de confirmer cet envoi en remise de façon manuelle ou automatique.

Le jour de remise de la transaction (date de présentation demandée) est défini par la date de réalisation de la transaction à laquelle est ajouté le délai de remise en banque défini par le commerçant.

Tant que la transaction n'est pas remise en banque, le commerçant peut changer la date de remise d'une transaction par l'intermédiaire de la fonction « modifier ».

L'envoi en remise est effectué automatiquement par la plateforme de paiement dans le cas d'une validation automatique, sinon, le commerçant doit impérativement valider chaque paiement avec son outil de gestion de caisse pour qu'il soit pris en compte, et ceci, avant la date de présentation demandée.

3.2. Configuration transactions

Pour déterminer le type de validation et le jour de remise en banque, le système se base :

1. sur la configuration personnalisée par transaction transmise dans la requête de paiement ;
2. sur la configuration par défaut de la boutique (ou à défaut la configuration standard), si la configuration personnalisée par transaction n'est pas renseignée.

- **Configuration standard** : il s'agit de la configuration par défaut pour toutes les boutiques tant que le commerçant n'a pas personnalisé sa configuration par boutique et/ou par transaction. Celle-ci est la suivante :

	Valorisation
Type de validation	Automatique
Délai de remise en banque (en jours)	0

- **Configuration par défaut de la boutique**: Le commerçant peut personnaliser sa configuration, pour toutes les transactions réalisées sur une même boutique, via son

outil de gestion de caisse (onglet Paramétrage/ choix de la boutique / onglet Configuration Générale). Dès lors que cette configuration est renseignée, elle vient écraser la configuration standard.

Gestion ▾ Paramétrage ▾ Aide ▾ Déconnexion

Configuration Personnalisation Certificats Utilisateurs Journaux Aide à la décision

Générale

Délai de capture: jour(s)

Mode de validation:

Sauvegarder

	Rubrique à configurer onglet Paramétrage/ choix de la boutique / onglet Configuration Générale	Valorisations possibles*
Type de validation	Mode de validation	MANUELLE ou AUTOMATIQUE
Délai de remise en banque (en jours)	Délai de capture	De 0 à 6 jours

.Configuration personnalisée par transaction : Le commerçant a la possibilité de définir, transaction par transaction, le mode de validation souhaité ainsi que la date de remise en banque demandée. Pour cela, il doit renseigner les rubriques précisées ci-dessous dans la requête de paiement automatisée ou manuelle. La valorisation de ces rubriques écrase, pour la transaction concernée, la configuration par défaut de la boutique.

Requête de paiement automatisée

	Donnée à configurer Requête de paiement	Valorisations possibles
Type de validation	vads_validation_mode	MANUELLE ou AUTOMATIQUE
Délai de remise en banque (en jours)	vads_capture_delay	De 0 à n ¹ jours

Paiement manuel (saisie manuelle depuis l'outil de gestion de caisse)

¹ Le fait de positionner un délai de remise supérieur à 6 jours pour une transaction implique la réalisation d'un paiement différé.

	Donnée à renseigner	Signification
Type de validation	Validation manuelle	Si la case est cochée, la transaction sera à valider manuellement. Dans le cas contraire, la validation sera automatique.
Délai de remise en banque (en jours)	Date de présentation demandée ¹ (format JJ/MM/AA)	

3.3. Délai imparti pour la validation manuelle d'une transaction

Les utilisateurs de l'outil de gestion de caisse peuvent valider manuellement les transactions tant que la date de remise en banque souhaitée n'est pas dépassée.



Toute transaction qui n'a pas été validée dans les délais impartis est considérée comme expirée par la plateforme.

NB : Les transactions à valider manuellement sont facilement identifiables sur l'outil de gestion de caisse par l'intermédiaire des statuts suivants « A valider », « en attente » et « A valider et autoriser ».

En cas d'erreur (transaction non validée dans les délais), le commerçant a la possibilité de dupliquer la transaction. Cependant, la bonne réalisation de cette nouvelle transaction n'est pas assurée.

¹ Le fait de positionner une date de présentation demandée de plus de 6 jours postérieure à la date de saisie du paiement implique la réalisation d'un paiement différé.